

CONSEIL MUNICIPAL du 9 SEPTEMBRE 2025 à 20 h 00
PROCES-VERBAL

Date des convocations : 2 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COURTES, réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry PALLEGOIX.

Etaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine.

Etaient excusés : M. CLERC Jérôme (pouvoir à M. PALLEGOIX Thierry), M. LALE-DÉMOZ Marcel.

Etaient absents : M. RAVISSE Philippe.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 29/07/2025,
3. Information travaux « cheminement doux »,
4. Défense incendie,
5. Courrier « division parcellaire & accès »,
6. Date « élections municipales 2026 »,
7. Informations et questions diverses.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CANNARD Sophie

2. PROCES-VERBAL DU 29/07/2025 : il est adopté à l'unanimité.

3. INFORMATION TRAVAUX « CHEMINEMENT DOUX ». Les travaux initialement prévus au début du mois de septembre sont retardés mais la date exacte n'est pas connue à ce jour ; selon le maître d'œuvre, INFRATECH, la SOCAFL envisage de les repousser à la fin du mois d'octobre, mais ce délai est trop important, car il ne correspond pas à celui défini dans le marché public et le Maire souhaite qu'ils débutent au plus tard la première quinzaine d'octobre pour se terminer avant la fermeture en décembre des centrales d'enrobés.

Dès que la date sera arrêtée, une information aux habitants du quartier de la Croisée devra être distribuée dans les boîtes aux lettres et sur l'application « panneau pocket ». M. le Maire propose également d'implanter un panneau sur lequel figurera le coût des travaux et la liste des financeurs.

4. DEFENSE INCENDIE

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de St Trivier de Courtes a effectué un contrôle de tous les poteaux incendie sur la commune au mois d'août 2025. Trois poteaux sont hors service :

- les poteaux n° 2 & n° 13 situés « Route de la Basse Chanée »
- le poteau n° 7 situé « Route de la Mairie ».

M. le Maire donne lecture du devis de la SAUR pour le remplacement de ces 3 points, qui s'élève à 9 600.16 € TTC. Cette dépense imprévue n'est pas inscrite au budget primitif.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la SAUR d'un montant TTC de 9 600.16 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de subvention DETR au titre de la sécurité incendie,
- **VALIDE** la décision modificative n° 6 afin de financer ces travaux, comme suit :

Compte 212 OPE 48 « cheminement doux » : - 10 000.00 €

Compte 2156 OPE 18 « matériel incendie » : + 10 000.00 €

5. COURRIER « DIVISION PARCELLAIRE & ACCES »

M. le Maire donne lecture du courrier d'une administrée qui souhaite diviser sa parcelle pour vendre sa maison actuelle et construire un chalet sur le terrain restant, d'où la nécessité de créer un nouvel accès sur la voirie.

- Cette parcelle, étant située au sein d'un lotissement, c'est le règlement intérieur qui s'applique. Après consultation, il s'avère que tous les accès aux différentes parcelles doivent se faire depuis la desserte intérieure du lotissement, sans possibilité de créer des sorties particulières sur la voirie. Par conséquent, un courrier de refus sera adressé à cette administrée.

6. DATE « ELECTIONS MUNICIPALES 2026 »

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. M. le Maire expose les différentes modalités applicables à ce scrutin, liées au scrutin de listes désormais en vigueur y compris pour les communes de moins de 1000 habitants. Les inscriptions sur la liste électorale de la commune seront possibles jusqu'au 06/02/2026.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* M. le Maire a signé un compromis auprès de Me Bonneau pour un échange de terrain (parcelles B 519 & B 517, au lieu-dit « La Verdanchère ». Il s'agit d'une régularisation comportant échanges de propriétés pour modification déjà effective du tracé d'un chemin rural et M. Thévenard prend en charge les 2/3 de frais estimés à 700 € environ.

- Il est nécessaire de délibérer pour déclassement du chemin rural (sortie du domaine public).

* La randonnée du comité des fêtes a été une réussite.

* Le contrôle du chapiteau doit être effectué en 2025 (tous les 2 ans) : un devis sera demandé.

* Montage du chapiteau à Vernoux vendredi 19/09/2025 à 14 h.

* M. le Maire a rendez-vous avec Mme Séverine FEVRE de GBA pour la rédaction d'un article sur Courtes sur le journal interne de GBA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
S. CANNARD



Le Maire,
T. PALLEGOIX

